

[SUR]VIVRE DEHORS

PANORAMA DES MÉCANISMES DE MISE À LA RUE ET DES PUBLICS SPÉCIFIQUES SANS-DOMICILE



Novembre 2019

Margot Baldassi
& Philippe Gargov

GRANDLYON
la métropole

NOVEMBRE 2019
Métropole de Lyon

■ **Coordination**

Direction de la prospective et du dialogue public
Nicolas Leprêtre / Jean-Loup Molin

■ **Enquête, analyse, rédaction**

Margot Baldassi & Philippe Gargov

■ **Réalisation**

Nathalie Joly (DPDP)

PRÉAMBULE

La vie à la rue s'est imposée, sinon comme un phénomène de masse, du moins comme **un phénomène très visible dans les grandes aires urbaines**, et plus particulièrement dans leurs centralités. Si une démarche comme « Logement d'abord » traduit la volonté et porte l'espoir d'endiguer celui-ci, de nombreux facteurs laissent à penser qu'il demeurera une réalité bien présente dans la vie urbaine de demain : flux toujours renouvelé de migrants économiques, politiques ou climatiques ; fragilité des structures familiales ; instabilité économique ; chômage, travail précaire et phénomène des travailleurs pauvres ; manque de logements ; envolée du niveau des loyers ; etc.

Nos institutions territoriales se trouvent ainsi confrontées à **une terrible contradiction** : organiser durablement l'aide aux sans domiciles et adapter l'espace urbain pour le rendre habitable revient à faire l'aveu que le phénomène ne peut être enrayé à court et moyen terme, mais aussi à prendre le risque de rendre visible et d'installer durablement une pauvreté dans des espaces publics aux usages jusqu'alors récréatifs (se déplacer, se promener, faire ses courses, etc.) ; à l'inverse, ne pas prendre en charge le phénomène, rendre l'espace urbain répulsif (mobilier anti SDF) ou bien proposer des solutions de confort transitoires et précaires revient à nier l'humanité des personnes et leur droit à la ville, et en fait à nier l'humanité de notre société toute entière.

La direction de la prospective et du dialogue public a souhaité engager un travail de fond sur ce sujet, en lien avec le « Plan pauvreté ». Ce travail ne vise pas à nourrir le débat moral et idéologique, ni à challenger l'action publique sur ses modalités d'action, et encore moins à refabriquer des connaissances qui existent déjà, mais plus simplement à rendre compte des réalités de la vie à la rue en focalisant le regard sur la vie et **les usages des personnes concernées** : leurs profils, leurs besoins, leurs sociabilités, les services qu'elles utilisent, leurs pratiques d'occupation de l'espace urbain.

Situer le regard au niveau des usages des personnes à la rue nous semble nécessaire pour créer les conditions du dialogue avec elles ; pour imaginer des réponses pragmatiques ; et finalement pour ouvrir l'espace des possibles entre les deux alternatives de la contradiction évoquée ci-avant.

Le travail mis en œuvre repose à la fois sur la capitalisation d'études et travaux de recherche existants et sur des investigations de terrain et auprès des acteurs qui accompagnent les publics à la rue.

La démarche donne lieu à plusieurs livrables : accès aux ressources, mécanismes de mise à la rue, territorialité des sans-abris, etc. Ces livrables combinent deux dimensions : d'une part des données de base sur la caractérisation des publics, leurs représentations, leurs besoins, les ressources et services auxquels ils ont accès ; d'autre part le décryptage de cinq tensions qui nous semblent particulièrement structurantes aujourd'hui :

- **CENTRALITÉ / PÉRIPHÉRIE** (les personnes sans abri ont-elles un usage différencié du centre et de la périphérie ? Les profils des personnes sont-ils les mêmes au centre et en périphérie ?) ;
- **VISIBILITÉ / INVISIBILITÉ** (l'invisibilité comme condition d'accès aux ressources, au travail et à la citoyenneté ? La visibilité comme construction d'une identité de et dans la rue ?) ;
- **MOBILITÉ / IMMOBILITÉ** (la mobilité entre condition d'accès aux ressources et injonction d'une vie à la rue ? L'immobilité entre condition d'exercice de sociabilités territorialisées et assignation à un territoire ?) ;
- **SERVICES DÉDIÉS / SERVICES UNIVERSEL** (des services dédiés efficaces mais également stigmatisant ? Des services universels préservant l'estime de soi mais à l'accessibilité très incertaine ?) ;

- **OFFRE PUBLIQUE / OFFRES PRIVÉES** (des dispositifs privés, associatifs de plus en plus nombreux et foisonnants ? Des dispositifs existants à articuler aux initiatives nouvelles pour nourrir un mouvement d'innovation sociale ? Des dispositifs numériques favorisant l'accès aux services mais au risque d'une perte de contact humain ?).

■ Nicolas Leprêtre, Jean-Loup Molin

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 7
Les principaux mécanismes de mise à la rue : exclusion économique, ruptures familiales	p. 9
Les ruptures familiales, premier facteur de perte du logement et d'isolement sur le long terme.....	p. 9
Les difficultés financières, un facteur de perte du logement qui s'intensifie depuis ces dernières années	p. 10
Manque de ressources, trajectoires difficiles : les jeunes adultes, un public particulièrement vulnérable	p. 11
Des profils en hausse majeure qui renouvellent les visages de la sans-domiciliation	p. 12
Les migrants, une explosion récente et probablement encore sous-estimée	p. 12
Les familles, nouveaux visages les plus visibles de l'explosion des sans-domiciles.....	p. 13
Les femmes, public encore méconnu, dont les besoins sont aujourd'hui mal pris en charge	p. 14
Des freins nombreux qui compliquent l'accès au relogement pour certains publics	p. 15
Les anciens détenus, un public important qui subit de plein fouet la sortie de l'institution carcérale	p. 15
Faibles revenus, exclusion sociale et professionnelle : les personnes handicapées à la rue	p. 15
Les troubles psychiques, cercle vicieux de l'exclusion sociale dans la rue.....	p. 16
Les mineurs étrangers isolés, victimes des apories de la prise en charge	p. 17
Des publics et besoins méconnus qui constituent des angles morts de la prise en charge	p. 19
Les seniors, une population en très grande vulnérabilité.....	p. 19
Les jeunes LGBT, un public spécifique qui souligne la diversité des besoins dans les dispositifs de prise en charge	p. 20
Le refus d'hébergement : un phénomène mal compris, qui reflète pourtant certaines réalités de la rue	p. 20
La mise en lumière des morts dans la rue, un éclairage sur les publics les plus fragilisés.....	p. 21

INTRODUCTION

Le SDF moyen n'existe pas. Les situations de sans-domiciliation recouvrent un vaste éventail de profils, de parcours et de situations qui n'ont qu'un seul dénominateur commun : le fait de se retrouver, durant une période donnée, obligé de survivre hors d'un logement personnel indépendant. Cette diversité contribue à rendre le sujet particulièrement complexe, et difficile à appréhender dans sa globalité. Il semble par ailleurs toujours plus urgent de s'en emparer : les pays européens sont aujourd'hui confrontés à l'explosion du nombre de personnes sans-domicile, notamment en raison de la crise migratoire survenue à partir de 2015. **L'Union Européenne compterait aujourd'hui près de 700 000 personnes sans-domicile, soit 70% de plus qu'il y a dix ans¹.**

La France est très directement concernée : en 2012, date de la dernière grande enquête nationale menée par l'INSEE, la France comptait environ 142 000 personnes sans-domicile, dont près de 12 000 sans-abri² (sous-catégorie de la population sans-domicile décrivant spécifiquement les personnes ayant dormi à la rue : rues, jardins publics, gares etc.³). Mais le chiffre commence à dater, et **les estimations dépassent aujourd'hui les 200 000 sans-domicile, pour 145 000 places d'hébergement disponibles et d'ores et déjà saturées**. Le corps politique s'est logiquement emparé de la question, sur le plan national comme à l'échelle locale, mais les solutions peinent à juguler l'explosion du nombre de personnes à la rue. La complexité du sujet apparaît comme un frein majeur pour embrasser l'ensemble des situations rencontrées. La hausse quantitative de la population sans-domicile s'accompagne d'une diversification des profils, dont certains peuvent intensifier les difficultés des dispositifs de prise en charge : barrière de la langue pour les migrants, services inadaptés pour les femmes, etc.

Sans prétendre à l'exhaustivité, **ce document vise répondre à une interrogation fondamentale : qui sont les sans-domicile et les sans-abris aujourd'hui ?** Pour ce faire, nous nous sommes efforcés de synthétiser les principaux enseignements des travaux de recherche les plus récents : enquêtes nationales, recensements locaux, études sociologiques, rapports de structures associatives, etc. La richesse de ces contributions peut d'ailleurs être source de confusion, les approches et les définitions variant grandement de l'une à l'autre. Pour tenter de rendre ces éléments plus facilement assimilables, nous proposons une segmentation en quatre grandes entrées thématiques. Celles-ci mettent en lumière un certain nombre de situations spécifiques, qui se rapportent chacune à des sous-profils plus directement concernés. Cette approche permet ainsi « d'isoler » des caractéristiques (démographiques, sociologiques, etc.), et de faire émerger un certain nombre de questionnements sur les dispositifs de prise en charge existants, qui sont parfois inadaptés à ces besoins spécifiques.

1. Selon le dernier rapport sur le mal-logement publié conjointement par la Fondation Abbé Pierre et la Fédération européenne des associations nationales qui travaillent avec les sans-abri (Feantsa). Voir : « Les pays européens confrontés à la hausse du nombre de sans-abri », Le Monde, 2019. https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/04/03/les-pays-europeens-confrontes-a-la-progression-du-sans-abrisme_5445163_3224.html

2. « Enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas », INSEE 2012.

3. « Typologie européenne de l'exclusion liée au logement », FEANTSA, 2007 - https://www.feantsa.org/download/fr___2525022567407186066.pdf

QUATRE ENTRÉES THÉMATIQUES POUR MIEUX COMPRENDRE LA DIVERSITÉ DES PROFILS CONCERNÉS

On peut séparer les sans-domicile en deux grandes catégories : d'une part, ceux ayant déjà occupé un logement personnel indépendant dans leur vie sur le territoire français (57 %), et d'autre part ceux n'ayant connu que la sans-domiciliation. Les premiers sont donc concernés par des mécanismes de « mise à la rue » (motifs économiques et familiaux principalement), tandis que les seconds regroupent des profils plus variés (jeunes adultes quittant leur foyer, migrants arrivant sur le sol français, etc.).

La première section de ce rapport sera consacrée au premier groupe exclusivement, afin d'**identifier les facteurs susceptibles d'amener à la perte du logement**, et potentiellement de mieux anticiper ces situations de bascule.

Au-delà de la hausse générale du nombre de sans-domicile, la comparaison 2001/2012⁴ met en évidence un certain nombre d'augmentations significatives, parmi lesquelles se distinguent trois sous-profils clairement identifiés : les migrants, les femmes, et les familles avec enfants. Ces trois sous-groupes sont en partie interconnectés, mais ont chacun des caractéristiques et des besoins spécifiques.

La deuxième section s'intéressera plus précisément à ces trois sous-groupes, pour **mieux comprendre les dynamiques qui pourraient influencer le nombre de sans-domicile** à court ou moyen terme.

La diversité des profils, qu'ils soient émergents ou connus depuis longtemps, contribue à complexifier les dispositifs de prise en charge. L'accès aux services et au logement peut être rendu plus ardu par certains facteurs, tels que la barrière de la langue (migrants non-francophones), le manque d'informations ou l'absence totale de ressources (jeunes adultes), les situations de santé ou de handicaps (physiques et psychiques), les sorties d'institution (anciens détenus), etc.

La troisième section se focalisera sur ces barrières à l'entrée et les sous-profils les plus concernés, pour **mieux comprendre les « zones d'ombres » qui freinent l'accès aux services et au logement**, et la manière dont on pourrait potentiellement les combler.

Malgré la richesse des études consacrées au sujet, un certain nombre de sous-profils n'apparaissent pas explicitement dans les principaux recensements quantitatifs. Ces profils « invisibles », souvent minoritaires dans la population sans-domicile, peuvent avoir des besoins spécifiques peu ou mal pris en charge par les structures d'aide existantes.

La quatrième et dernière section de ce rapport tentera de mettre en lumière certains sous-profils mal connus, pour **identifier les manques et impasses qui peuvent toucher certains sous-publics** trop spécifiques pour les dispositifs de prises en charge existants.

4. Date des deux grandes enquêtes nationales menées par l'INSEE, qui servent de référence à la grande majorité des études publiées depuis (par exemple les focales sur la région Île-de-France publiée en 2014 par l'IAU).

LES PRINCIPAUX MÉCANISMES DE MISE À LA RUE : EXCLUSION ÉCONOMIQUE ET RUPTURES FAMILIALES

Plus d'un sans-domicile sur deux a déjà occupé un logement personnel dans sa vie ; ces personnes ont donc connu une perte de logement qui les a fait basculer dans la sans-domiciliation. Lorsqu'ils sont interrogés sur la question, les sans-domicile évoquent deux principaux facteurs, qui regroupent chacun un tiers des réponses environ :

- une situation familiale difficile voire grave (séparation, violences au sein du couple ou du foyer, deuil, etc.)
- des difficultés financières récurrentes ou subies (licenciement, loyers impayés, perte d'indemnités, etc.)

Au total, les difficultés familiales et/ou économiques recouvrent 70% des situations de pertes de logement.

Les ruptures familiales, premier facteur de perte du logement et d'isolement sur le long terme

Les situations familiales pouvant amener une personne à se retrouver sans-domicile sont nombreuses mais bien identifiées : séparation ou divorce au sein du couple, fuite du foyer en raison de violences conjugales, tensions avec les autres membres du foyer (jeunes en conflits avec leurs parents ou leurs proches, par exemple dans le cas d'une famille recomposée), décès du conjoint, etc.⁵

Ces situations sont très diverses, et se retrouvent donc dans un grand nombre de sous-profils. On peut néanmoins identifier certaines catégories plus spécifiquement concernées : les jeunes seront plus enclins à quitter le foyer en raison de tensions avec des proches, les seniors seront logiquement plus concernés par le décès du conjoint, etc. On observe aussi une grande disparité de genre au sein des couples : les hommes sont plus susceptibles de basculer dans la sans-domiciliation suite à une séparation, tandis que les femmes sont beaucoup plus concernées par les violences conjugales.

Les femmes victimes de violence conjugale, un sous-public difficile à prendre en charge



Comment éviter qu'une femme quittant le foyer afin de fuir un conjoint violent se retrouve à la rue et/ou sans solution d'hébergement pérenne en vue ? Cette question est d'autant plus cruciale que les femmes seules (à la différence des femmes en couple et/ou avec enfants) connaissent d'importantes difficultés d'accès aux dispositifs d'hébergement, et tendent à éviter les lieux majoritairement fréquentés par des hommes [cf. partie 2].

À Lyon, l'association VIFFIL (Violences Intra Familiales Femmes Informations Libertés - www.viffil.com) propose 100 places

d'hébergement, ouverts aux mères avec enfant(s), dans des logements indépendants situés à Saint-Fons et Villeurbanne. Elle dispose aussi de permanences gratuites au sein de différentes mairies d'arrondissement, structures d'accueil ou associations d'aide aux victimes. Ces entretiens anonymes peuvent intervenir en amont des violences conjugales, et proposent un accompagnement vers l'accès à un nouveau logement.

5. Ces deux sous-profils seront traités ailleurs dans le document. De même, le cas des jeunes passés par la protection de l'enfance sera abordé dans une partie spécifique.

Par ailleurs, les situations familiales difficiles peuvent entraîner des mécanismes d'isolement (liens plus distants avec la famille), sans que cela ne soit forcément identifié comme une cause directe de perte du logement. Le vécu d'événements douloureux durant l'enfance est par exemple évoqué par une grande majorité des personnes sans-domicile. Ces ruptures peuvent intensifier les difficultés pour sortir de la rue (hébergement temporaire chez des proches, accompagnement dans des démarches administratives, etc.). L'isolement familial est donc à la fois un facteur de bascule vers la sans-domiciliation, et un facteur pouvant favoriser sa persistance sur le long terme.

Les difficultés financières, un facteur de perte du logement qui s'intensifie depuis ces dernières années

De manière plutôt logique, les difficultés financières représentent un important facteur de perte du logement. Les personnes sans-domicile font partie des franges les plus précaires de la population : près de la moitié disposent de ressources comprises entre 300€ et 900€ par mois, et la majorité se déclarent inactives ou au chômage. Il convient toutefois de rappeler qu'une grande partie a travaillé, souvent pendant longtemps, avant une perte d'emploi accélérant le basculement vers la rue. D'autres difficultés financières peuvent favoriser la perte de logement, croisant à la fois des situations individuelles (faibles revenus, travail à temps partiel, chômage et surtout chômage longue durée⁶, baisse ou perte d'allocations, etc.) et l'augmentation plus générale du coût de la vie (produits alimentaires de première nécessité, carburant, etc.). Sur ce dernier point, on retiendra plus particulièrement :

- l'augmentation des dépenses dites pré-engagées, hors loyer (téléphonie et Internet, transports, énergie⁷, etc.), qui contribuent à grever le budget des ménages les plus fragiles ;
- et la flambée des loyers dans les grandes agglomérations, qui s'accompagne d'une explosion des expulsions.

La congestion du parc HLM est aussi pointée du doigt, malgré des efforts notables sur les années récentes. Supposé pallier les difficultés des ménages les plus précaires, le parc est aujourd'hui bien trop faible par rapport aux besoins des ménages les plus en difficultés : « *Entre 2000 et 2010, le nombre de logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) construits annuellement a été multiplié par cinq. Malgré le lancement de projets récents comme les "PLAI adaptés", ils ne représentent qu'une fraction très minoritaire du nombre de logements sociaux construits (4 % du parc).* »⁸

L'explosion des expulsions pour loyers impayés, facteur aggravant pour des dispositifs de prise en charge déjà saturés

Le nombre d'expulsions est en augmentation constante en France depuis plus d'une décennie, avec une hausse de plus de 100% en quinze ans. Sur la seule année 2017, on dénombrait 15 500 expulsions, un chiffre probablement trois fois plus élevé (les ménages quittant souvent le logement avant l'arrivée des forces de l'ordre). Selon la Fondation Abbé Pierre, ces expulsions représentent un véritable engrenage vers une sans-domiciliation qui peut rapidement perdurer : « *Le logement est le point d'ancrage pour se reposer, s'isoler, être propre pour aller au travail, faire ses devoirs. Le perdre, c'est le début de la désescalade.* » Et les premières à basculer sont bien souvent les mères célibataires.

Bien que l'immense majorité des sans-domicile soit concernée par un certain niveau de fragilité économique, il est possible d'isoler certaines catégories plus vulnérables, en particulier les jeunes adultes.

6. En 2012, la France comptait 1,1 million de chômeurs longue durée, soit 400 000 de plus qu'en 2007. Après une augmentation dans les années 2010, le chiffre est redescendu à 0,9 million en 2019.

7. À noter que la question de la précarité énergétique fait l'objet d'une attention croissante dans les travaux de recherche récents.

8. Gérard-François Dumont, L'hébergement des personnes sans domicile : des résultats en progrès, une stratégie à préciser, Cour des Comptes, 2017.

Manque de ressources, trajectoires difficiles : les jeunes adultes, un public particulièrement vulnérable

Les jeunes adultes sans-domicile disposent généralement de moindres ressources financières, qu'ils aient un emploi (job étudiant, travail précaire) ou non. Une grande partie vit d'ailleurs de la mendicité, davantage que les autres catégories de sans-domicile. Ils sont aussi moins enclins à connaître et/ou profiter des dispositifs d'aide existants (ceux n'ayant jamais travaillé ne peuvent pas toucher le chômage ou le RSA, la plupart ne peuvent accéder aux allocations familiales, etc.). Leurs trajectoires sont globalement moins stables (mise en couple et séparations plus rapides que le reste de la population, par exemple). En sus, des tensions sociales ou familiales peuvent les couper de certaines opportunités de logement. C'est par exemple le cas des jeunes LGBT+ ayant quitté le foyer familial, bien que leur nombre soit extrêmement difficile à connaître précisément [cf. partie dédiée dans la section 4].

Ces difficultés sont encore plus prégnantes parmi les jeunes sortant de la protection de l'enfance. On estime qu'un sans-domicile français sur quatre est passé par la protection de l'enfance, alors que ce parcours ne concerne que 2 à 3 % de la population française en générale⁹. Ceux-ci subissent d'importantes difficultés qui freinent encore plus leur accès à l'emploi, notamment un niveau de qualification moindre (70 % des jeunes de l'ASE n'ont aucun diplôme). Cette problématique s'observe tout particulièrement au moment de bascule entre la sortie de l'institution et l'entrée dans la vie adulte¹⁰. Plus d'un tiers des sans-domicile de 18-25 ans sont passés par l'ASE, contre moins de 10 % des plus de 30 ans (et le chiffre s'amenuise au fur et à mesure que l'âge augmente). Autrement dit, la population des jeunes sans-domicile est grandement alimentée par la sortie de l'ASE, tandis que les tranches plus âgées sont davantage liées à d'autres facteurs. Ces chiffres ont grandement interpellé l'opinion publique, en particulier suite à la publication du rapport 2018 de la Fondation Abbé Pierre. En réponse, début 2019, l'État a annoncé qu'il allait allouer 12 millions d'euros par an aux départements, afin que les enfants placés soient systématiquement accompagnés vers l'autonomie après leur majorité¹¹. Ont notamment été annoncés :

- L'attribution automatique de la Couverture maladie universelle complémentaire à tous les jeunes avant leurs 18 ans, pour leur garantir une couverture santé dès leur sortie de l'aide sociale à l'enfance ;
- Pour les jeunes poursuivant leurs études, des référents ASE seront désignés dans chaque CROUS pour leur garantir un maintien en résidence universitaire l'été.

9. « L'État du mal logement en France », Fondation Abbé Pierre, 2019 - https://www.fondation-abbe-pierre.fr/documents/pdf/reml2019_dossier_synthese_def_web.pdf

10. On parle de « sortie sèche » pour désigner la sortie d'une institution (ici l'ASE) sans solution de logement. Nous y reviendrons plus en détail dans le cas des anciens détenus [cf. partie 3].

11. « En finir avec les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance - Aide sociale à l'enfance : 5 engagements retenus pour en finir avec les sorties non accompagnées », Ministères des solidarités et de la santé, 2019 - <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/mettre-un-terme-aux-sorties-seches-de-l-aide-sociale-a-l-enfance-ase>

DES PROFILS EN HAUSSE MAJEURE QUI RENOUVELLENT LES VISAGES DE LA SANS-DOMICILIATION

La comparaison entre les deux enquêtes nationales de 2001 et 2012 a mis en évidence l'augmentation significative des jeunes, des familles, des femmes et des migrants en situation de sans-domiciliation. Ces observations, connues depuis quelques années maintenant, se sont confirmées voire parfois accentuées dans les recensements locaux plus récents (Paris 2018, Toulouse 2019, etc.). Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces différentes augmentations, en particulier l'arrivée de nouveaux flux migratoires, souvent composés de familles. Ces deux sous-profils – migrants et femmes – sont souvent intimement connectés, et contribuent à recomposer le paysage de la sans-domiciliation.

Les migrants, une explosion récente et probablement encore sous-estimée

Un chiffre résume clairement cette situation : **en 2012, plus de la moitié des sans-domiciles recensés étaient nés dans un pays étranger**¹², dont près d'un tiers non-francophones. Toutes les grandes agglomérations françaises connaissent le même phénomène, avec une augmentation significative qui s'est intensifiée depuis la crise migratoire de 2015 (réfugiés syriens notamment). De fait, aucune enquête nationale n'a encore mesuré précisément les impacts quantitatifs de cette crise. Le sujet recouvre un très grand nombre de situations pouvant générer des difficultés variables dans l'accès au logement : francophones vs. non-francophones, membres de l'Union Européenne ou extra-communautaires, avec ou sans papiers, demandeurs d'un droit d'asile ou non, etc. En outre, les évacuations de bidonvilles peuvent contribuer à cet afflux significatif, en mettant les personnes concernées dans une situation d'errance transitoire, et en les redirigeant vers les dispositifs d'hébergement déjà saturés. La Fondation Abbé Pierre avait interpellé le corps politique sur cette question précise, dans la foulée de son rapport annuel 2016¹³.

L'Île-de-France, point de concentration d'une majorité des migrants sans-domicile

À elle seule, l'agglomération parisienne concentre 60% des sans-domicile étrangers¹⁴. Néanmoins, les choix politiques engagés en 2016, visant à mieux répartir les dispositifs d'accueil sur l'ensemble du territoire¹⁵, sont susceptibles de modifier la donne pour les agglomérations telles que Lyon, surtout dans l'hypothèse d'une nouvelle crise migratoire semblable à celle de 2015.

La situation est d'autant plus inquiétante que les situations de sans-domiciliation (et parfois de sans-abrisme) peuvent durer des années, entre centres d'accueil pour demandeurs d'asile, hôtels ou foyers pour travailleurs migrants. **Seul un infime pourcentage accède à un logement dans l'année qui suit l'arrivée en France.** La barrière de la langue, la rareté des réseaux sociaux ou familiaux sur place, l'absence quasi-totale de ressources financières (par le travail ou les allocations), sont les principaux facteurs qui expliquent cette situation. L'absence de papiers français est évidemment un facteur ag-

12. Enquête INSEE 2012 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281324>

13. « En mars 2015, la DIHAL recensait sur le territoire français 19676 personnes concernées et 577 "campements illicites". Plus de 2600 de ces habitants ont été expulsés de force par les autorités au cours du premier semestre 2015. » dans *Expulsion/évacuation des bidonvilles : 25 ans de politiques coûteuses et inutiles*, Fondation Abbé Pierre, 2016 - <https://www.fondation-abbé-pierre.fr/nos-actions/sensibiliser-aumal-logement/expulsion-evacuation-des-bidonvilles-25-ans-de-politiques-couteuses-et-inutiles>

14. « L'agglomération parisienne concentre 60% des sans-domicile étrangers », APUR, 2014 - <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/domicile-agglomeration-parisienne-une-population-forte-croissance>

15. Gérard-François Dumont, « L'hébergement des personnes sans domicile : des résultats en progrès, une stratégie à préciser », Cour des Comptes, 2017 - <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/06-hebergement-personnes-sans-domicile-Tome-2.pdf>

gravant. Enfin, la question des personnes déboutées du droit d'asile vient encore complexifier la donne : « *Après avoir été débouté, la loi prévoit que la personne doit sortir du dispositif. Cependant, il ne peut y avoir de remise à la rue manu militari sans décision du juge. Le droit relatif à l'hébergement d'urgence prévoit qu'il ne doit pas y avoir de sortie de ces dispositifs sans solution alternative d'hébergement pour l'ensemble des personnes en situation de détresse sociale.* »¹⁶

Pour toutes ces raisons, les sans-domicile nés à l'étranger représentent clairement la population sans-domicile la plus complexe et la plus démunie, comme le soulignait la Fondation Abbé Pierre en 2018, dénonçant les revirements de la politique d'accueil française suite à la crise migratoire récente¹⁷.

Les familles, nouveaux visages les plus visibles de l'explosion des sans-domiciles

Autre phénomène majeur observé dans les années récentes, les familles sans-domicile sont de plus en plus nombreuses : **cette catégorie a presque doublé à Paris entre 2010 et 2015**¹⁸. Cette situation est d'autant plus marquante qu'elle s'accompagne d'une augmentation du nombre d'enfants sans-domicile¹⁹, interpellant naturellement l'opinion publique. À titre d'exemple, lors du décompte réalisé début 2019 à Toulouse, les familles représentaient 70 % des 4 163 sans-domicile recensés.

La présence d'enfants dans la rue, une situation particulièrement alarmante sur le plan social et sanitaire

En 2012, la France comptait plus de 31 000 enfants, parmi les 142 000 sans domicile recensés sur son sol. Un nombre qui a quasiment doublé depuis 2001 ; dans le même temps, le nombre d'adultes augmentait de 50%. La question des enfants fait inévitablement l'objet d'une attention croissante. En 2013, l'Observatoire du Samu Social a ainsi révélé que, parmi les enfants sans-domicile de moins de 6 ans, quatre sur cinq présentent un retard dans le développement moteur, cognitif, affectif, relationnel ou du langage²⁰. Cette proportion est huit fois plus élevée que dans la population française en général.

L'augmentation du nombre de famille est étroitement liée aux nouveaux visages de l'immigration, avec l'arrivée en France d'un grand nombre de familles exilées. C'est d'ailleurs pour cela qu'une grande partie des familles sans-domicile se concentre en Île-de-France. Autre facteur déjà évoqué ci-avant, les expulsions consécutives aux loyers impayés peuvent amener des familles dans la rue, en particulier des mères célibataires, qui sont souvent les plus vulnérables (revenus plus faibles, pensions conjugales non payées). Il en va de même dans le cas de séparations, la perte du logement pouvant entraîner la fin de certaines ressources financières (revenus du conjoint), avec une augmentation notable du coût de la vie. Enfin, dans le cas de violences conjugales, certaines femmes quittent parfois le foyer avec leur(s) enfant(s), aussi victime(s) de maltraitance dans certains cas. Elles peuvent se retrouver là-encore à la rue, sans solution de logement de secours.

Notons qu'à la différence d'autres sous-publics, les familles sont moins susceptibles de dormir à la rue ou dans les espaces publics, les places leur étant plus facilement

16. « Débouté du droit d'asile : que se passe-t-il lorsque je dois quitter la France », France Terre d'Asile, 2018 - <http://www.france-terre-asile.org/accueil/actualites/actualites-choisies/deboute-du-droit-d-asile-que-se-passe-t-il-lorsque-je-dois-quitter-la-france>

17. « Le sort indigne réservé à une partie des personnes migrantes est identifié comme une des causes du sans-abrisme. [...] Trier les personnes dans le cadre de l'accueil en hébergement d'urgence constitue une rupture, non pas de politique migratoire, mais de politique sociale et humanitaire. »

18. Rapport de la cour des comptes : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/06-hebergement-personnes-sans-domicile-Tome-2.pdf>

19. Les familles étant définies par la présence d'un ou deux adultes avec un enfant au moins ou d'un couple sans enfant ; les mineurs isolés, c'est-à-dire sans adultes, seront traités à part.

20. « Les difficultés psychologiques des enfants qui grandissent sans domicile », INSERM, 2016 - <https://www.inserm.fr/actualites-et-evenements/actualites/difficultes-psychologiques-enfants-qui-grandissent-sans-domicile>

attribuées dans les centres d'hébergement²¹. Cette politique « familiariste » suscite d'ailleurs quelques débats au sein des milieux associatifs, étant jugée susceptible de limiter l'accès des services d'hébergement à certains autres sous-publics — en particulier les femmes seules et les couples sans enfants.

Les femmes, public encore méconnu, dont les besoins sont aujourd'hui mal pris en charge

La population sans-domicile se féminise : c'est l'une des augmentations les plus significatives mise en lumière dans les derniers recensements. **Les femmes représentent 40 % de la population sans-domicile**²². Une situation qui suscite l'indignation de l'opinion publique, et interroge les dispositifs de prise en charge existants. Selon le Samu social, chaque jour, trois femmes seules sur quatre ne trouvent pas de place d'hébergement.

En effet, les femmes sont sujettes à des enjeux et besoins spécifiques. Le risque d'agressions sexuelles et de viols²³ les incite à éviter certains lieux d'hébergement mixtes. En réponse à cela, des centres d'accueil réservés aux femmes (parfois accompagnées d'enfants) ouvrent progressivement dans les grandes agglomérations françaises, malgré un nombre encore limité. De même, certains besoins spécifiquement féminins sont encore mal pris en charge dans les centres d'accueil, peu habitués à recevoir ce public historiquement très minoritaire. La question de l'hygiène menstruelle, du suivi gynécologique, voire dans certains cas du suivi de grossesse. Un constat à l'échelle de l'espace public où les urinoirs, souvent privilégiés par les collectivités, ne sont pas adaptés à la physiologie féminine.

Pour toutes ces raisons, les femmes sont plus enclines à éviter les solutions de logement les plus précaires (rues, gares, etc.). Elles sont de fait beaucoup moins présentes dans la rue que les hommes, variant entre 2 % selon l'INSEE, et 12 % selon le décompte de la Nuit de la Solidarité mené à Paris en 2018. Elles développent aussi des stratégies « d'évitement », par exemple en prenant les bus nocturnes durant toute la nuit. Cette situation tend à minorer l'importante proportion des femmes parmi la population sans-abri, et contribue à « l'invisibilisation » des spécificités féminines dans le débat public. Ces dernières années, les structures associatives se sont mobilisées pour alerter le public sur cette question difficile, avec des campagnes et des appels au dons spécifiques, à l'image de l'initiative « La rue avec elles » du Samu social²⁴.



21. À l'exception de l'Île-de-France, où les centres d'hébergement sont plus saturés, et où les familles sont plus susceptibles de se retrouver à la rue.

22. Enquête INSEE 2012 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281324>

23. « J'ai été violée 70 fois en 17 ans de rue : le grand tabou des agressions sexuelles sur les femmes SDF », France TV Info, 2017 - https://www.francetvinfo.fr/societe/droits-des-femmes/j-ai-ete-violee-70-fois-en-17-ans-de-rue-le-grand-tabou-des-agressions-sexuelles-sur-les-femmes-sdf_2345935.html

24. <https://larueavecelles.samusocial.paris/>

DES FREINS NOMBREUX QUI COMPLIQUENT L'ACCÈS AU RELOGEMENT POUR CERTAINS PUBLICS

Une fois dans la rue, certains sans-domicile peuvent rencontrer des problèmes spécifiques pour accéder aux dispositifs d'accueil ou d'accompagnement, mais aussi à d'autres services ou lieux spécifiques qui pourraient faciliter leur parcours, voire accélérer leur relogement. Ces barrières à l'entrée peuvent être nombreuses, et pour certaines déjà évoquées dans d'autres parties : langue et/ou papiers (migrants), manque de ressources ou de connaissances (jeunes adultes), sentiment d'insécurité (femmes), distance géographique croisée avec des problèmes de mobilité, etc. S'ajoutent à cela certaines barrières spécifiques, qui concernent des sous-publics en particulier : les anciens détenus, les personnes handicapées, les personnes ayant des troubles psychiatriques, et les mineurs isolés.

Les anciens détenus, un public important qui subit de plein fouet la sortie de l'institution carcérale

Les anciens détenus font partie des populations en situation de « désinstitutionnalisation », à l'instar des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance, et des patients quittant les centres de soin. Chacun de ces groupes connaît des difficultés spécifiques dans l'accès au logement, pouvant entraîner le basculement rapide voire immédiat dans la sans-domiciliation. On appelle « sorties sèches » ces moments où ces personnes ne sont plus prises en charge par leurs institutions respectives sans pour autant disposer d'une solution de logement personnel. Le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre s'intéresse plus particulièrement à ce phénomène, en mettant en exergue ces trois sous-publics.

Toutefois, la question des jeunes sortant de l'ASE semble avoir pris le pas sur les deux autres catégories (détenu et problème de santé mentale) dans le débat public. Pourtant, les détenus méritent qu'on s'y attarde. **Sur les 68 000 personnes qui sortent de prison chaque année, un quart ne dispose pas de solution de logement personnel à la fin de leur détention**²⁵. Pourtant, le logement est considéré comme un facteur fondamental de réinsertion, et donc de prévention de la récidive²⁶. À cela s'ajoutent les difficultés inhérentes à la vie d'ancien détenu : isolement social et familial, difficulté à accéder à un emploi et donc à des ressources financières stables qui permettraient le relogement, etc. Cela est renforcé par le fait que les sorties sèches concernent plus spécifiquement les personnes les plus vulnérables, selon un rapport de la Cour des Comptes. Ces difficultés peuvent entraîner des mécanismes de récidives. Au-delà de l'effet mécanique que cela entraîne sur le nombre de personnes à la rue, l'enjeu est donc aussi social et sociétal.

Faibles revenus, exclusion sociale et professionnelle : les personnes handicapées à la rue

10 % des sans-domicile français bénéficient de l'allocation adulte handicapé (AAH), un chiffre quatre fois plus élevé que dans la population française en général²⁷. Ils sont aussi 2 % à bénéficier d'une pension d'invalidité. Autrement dit, plus d'un sans-domicile sur dix (parmi ceux nés en France) perçoit des ressources financières en raison de son handicap. Ces ressources sont particulièrement faibles²⁸, et ne peuvent pas toujours

25. « À l'accès au logement des sortants de détention : un levier de réinsertion et de prévention de la récidive », Réseau des acteurs de l'habitat, 2018 - <http://acteursdelhabitat.com/L-acces-au-logement-des-sortants>

26. « Préparation à la sortie », Observatoire international des prisons - <https://oip.org/decrypter/thematiques/politique-penale-et-penitentiaire/preparation-a-la-sortie/>

27. « Plus d'un sans-domicile sur dix touche l'AAH ou une pension d'invalidité », *Faire Face*, 2016 - <https://www.faire-face.fr/2016/09/29/12-aaH-invalidite-sans-domicile/>

28. Le montant maximum de l'AAH est actuellement de 860 euros.

contrebalancer les difficultés quotidiennes associées aux différents handicaps : restriction du marché de l'emploi, augmentation du coût de la vie, logements disponibles inadaptés, isolement, etc. La situation engendre un cercle vicieux : le handicap peut faire basculer dans la sans-domiciliation (par exemple en favorisant la perte d'un emploi²⁹), et celle-ci peut accentuer des handicaps existants (difficultés d'accès aux soins, vulnérabilité, etc.).

Début 2019, la Fondation internationale de recherche appliquée sur le handicap (FIRAH) a apporté son soutien à un projet de recherche sur la question³⁰. Ce travail se donne notamment pour objectif de recenser les lacunes et dysfonctionnements des dispositifs de prise en charge³¹, qui ne prennent pas toujours en charge les handicaps moteurs ou sensoriels :

« Pour ce public particulièrement vulnérable, le constat est sans appel, confronté à une double difficulté : les gens qui ont vécu à la rue ont difficilement accès aux services hospitaliers et les établissements d'urgence dédiés aux SDF ne sont pas accessibles. Autre exemple, lors des maraudes du Samu social, les bénévoles ne disposent pas de camions qui permettent de faire rentrer un fauteuil roulant électrique tandis que les fauteuils manuels ne peuvent être pris en charge que depuis très peu de temps. »

La loi logement 2018 : quelles conséquences à long terme ?

Le vote de la loi Logement à l'été 2018, faisant passer de 100 % à 10 % l'obligation de logements accessibles aux personnes handicapées dans la construction neuve, a été vivement critiquée par le milieu associatif, acteurs du handicap et du logement confondus. Elle soulève d'importantes questions prospectives, à moyen et long terme sur l'accès des personnes en situation de handicap à un logement, et plus généralement sur les normes d'une société inclusive. Dans une moindre mesure, cela concerne aussi les logements adaptés aux seniors, qui forment un sous-public de sans-domicile encore mal connu.

À noter que les chiffres évoqués ci-dessus concernent les sans-domiciles nés en France. Les chiffres sont légèrement inférieurs si l'on rapporte les statistiques à la population sans-domicile globale, incluant les migrants. Ceux-ci ne sont que 4 % à bénéficier de l'AAH, soit par méconnaissance de leurs droits, soit car ils n'en remplissent pas les conditions (situation irrégulière, par exemple).

Les troubles psychiques, cercle vicieux de l'exclusion sociale dans la rue

Près d'un tiers des sans-domicile souffrent d'au moins un trouble psychique sévère. Ils sont aussi beaucoup plus concernés par les troubles dépressifs, une situation qui touche encore plus sévèrement les jeunes. Au global, **les personnes sans domicile fixe souffrent dix fois plus de troubles psychiques que la population générale**³². Si la majorité d'entre eux a déjà eu recours à des soins pour ces troubles, la proportion de ceux qui profitent d'un suivi psychiatrique est toutefois bien plus faible. Une récente étude menée par des chercheurs de l'Université Aix-Marseille a ainsi montré que 90 % des personnes à la rue souffrant d'une pathologie mentale n'étaient pas correctement soignées³³.

Cette surreprésentation interroge fortement. Comme dans le cas des handicaps, les troubles psychiatriques jouent un double rôle pouvant entraîner un cercle vicieux : ils

29. Selon l'INSEE, un quart des sans-domicile inactifs a perdu un emploi de longue durée en raison d'une invalidité ou d'une maladie (contre un sur six après un licenciement classique).

30. « Projet Firah : SDF et handicapés, les exclus de la rue », Handicap.fr, 2019 - <https://aides-techniques.handicap.fr/a-firah-sdf-projet-handicap-urgence-sociale-11703.php>

31. « En s'appuyant sur l'exemple de Paris et de Lausanne, ce projet entend construire un cahier des charges et un livre blanc de l'accessibilité de l'urgence sociale pour que les besoins de ces publics spécifiques soient enfin pris en compte, à partir des leurs besoins réels. Il est mené par le CREAL Ile-de-France avec la Haute école de travail social de Lausanne, l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis ainsi que des acteurs de terrain de la grande précarité et des associations du handicap. »

32. Voir notamment l'étude de l'ONPES : <http://onpes.gouv.fr/IMG/pdf/05LETTRE.pdf>

33. « L'enfer mental des SDF », Les Échos, 2018 - <https://www.lesechos.fr/idees-debats/sciences-prospective/lenfer-mental-des-sdf-137764>

peuvent être la source du basculement vers la sans-domiciliation (exclusion sociale, institutionnelle et professionnelle), tandis que la rue elle-même peut intensifier des troubles psychiques, et souvent les faire naître. Le risque suicidaire est aussi beaucoup plus élevé. L'une des difficultés de ce sous-public est justement de pouvoir distinguer les pathologies ayant entraîné le basculement, et celles qui peuvent être provoquées par la rue elle-même, afin de pouvoir apporter un traitement plus adapté.

Le sujet est d'autant plus crucial qu'il est finalement assez peu débattu, en raison d'un certain tabou sociétal, à l'instar de certains sous-publics spécifiques tels que les anciens détenus. Comme pour ces derniers, l'un des enjeux majeurs se cristallise au moment de la sortie d'institution (centre de soins, hôpital psychiatrique). Les patients connaissent des problèmes similaires, avec des « sorties sèches » sans solution de relogement, surtout après une longue période d'hospitalisation. La Fondation Abbé Pierre, qui a consacré son dernier rapport à ces phénomènes de « dés-institutionnalisation » (carcérale, psychiatrique, et protection de l'enfance), revient plus en détail sur ces situations. Le phénomène est loin d'être négligeable : 420 000 personnes sont hospitalisées en psychiatrie chaque année.

Les mineurs étrangers isolés, victimes des apories de la prise en charge

Au sein des migrants sans-domicile, les mineurs isolés étrangers (MIE)³⁴, ou plus récemment Mineurs non accompagnés (MNA)³⁵, forment un contingent très particulier. **On estimait en 2013 entre 4 000 et 8 000 le nombre de mineurs étrangers en France métropolitaine**³⁶. En 2017, près de 15 000 mineurs non accompagnés étaient déclarés à la cellule de l'État en charge des MNA. Ceux-ci sont dans l'immense majorité des garçons (95 % en 2017). Leur présence est logiquement en augmentation, parallèle à l'afflux de migrants observé depuis quelques années. Surtout, ils ne disposent pas d'un statut juridique propre : ils se retrouvent alors ballotés³⁷ entre les structures dédiées aux droits des étrangers d'un côté, et la protection de l'enfance de l'autre (qui n'impose pas de condition de nationalité). À noter qu'en vertu de la Convention internationale des droits de l'enfant, c'est cette dernière qui devrait prévaloir ; ce n'est pas toujours le cas. En raison de cette double caractéristique, les MIE apparaissent comme un sous-public en très grande vulnérabilité : incapacité juridique³⁸, isolement, difficulté d'accès au soin, etc. Par exemple, en vertu de la loi, ces jeunes ne peuvent pas bénéficier de traitements en l'absence de leur tuteur légal, sauf cas d'urgence. Ils se retrouvent alors très majoritairement en situation d'errance, et de fait invisibilisés³⁹. Ils peuvent aussi développer des stratégies d'évitement, en raison de leur grande vulnérabilité. Certaines associations insistent notamment sur les réseaux de prostitution et de prédation sexuelle qui cherchent à profiter de leur isolement⁴⁰.

Par ailleurs, certains MIE subissent des difficultés spécifiques en raison de doutes sur leur âge, qui peuvent allonger la sortie de la rue et renforcer leur vulnérabilité. En cas de doute, un test osseux doit alors être réalisé, bloquant l'ouverture de droits auprès de l'aide sociale à l'enfance, parfois pendant plusieurs semaines. C'est pourquoi les asso-

34. Un mineur isolé étranger (MIE) est un jeune de moins de 18 ans qui n'a pas la nationalité française et se trouve séparé de ses représentants légaux sur le sol français.

35. « Données statistiques issues des rapports institutionnels », Centre de ressources sur les mineurs isolés étrangers, 2013 - <http://www.infomie.net/spip.php?article666>

36. Mission mineurs non accompagnés : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/RAA-MMNA-2017.pdf

37. À titre d'exemple, voici en synthèse comment s'organise la prise en charge des MIE à Paris : « Cette prise en charge est déléguée par la Mairie à la PAOMIE (Permanence d'accueil et d'Orientation des Mineurs Isolés Étrangers). Un protocole signé avec l'Aide sociale à l'enfance (ASE) prévoit les modalités de fonctionnement de ce service : une évaluation de leurs situations est effectuée afin d'orientation par tranche d'âge : les moins de 16 ans sont orientés pour une prise en charge immédiate au SEMNA, les MIE de plus de 16 ans sont orientés vers des dispositifs de mise à l'abri de France terre d'asile (les filles vers la Croix Rouge). » Voir : « Ne pas laisser des mineurs isolés dans les rue de France est un devoir », Médiapart, 2015 - <https://blogs.mediapart.fr/edition/sans-abris-sdf-exclus/article/170115/ne-pas-laisser-des-mineurs-isoles-dans-les-rue-de-france-est-un-devoir>

38. « Situation juridique dans laquelle se trouve une personne dont les engagements, soit en raison de son jeune âge, soit en raison de la défaillance de ses facultés mentales, sont nuls ou annulables et qui, pour ce motif se trouve placée sous un régime légal de protection. » <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/incapacite.php>

39. « L'invisibilité des mineurs étrangers non accompagnés qui traversent l'Europe », InfoMIE, 2016 - <https://www.infomie.net/spip.php?article2805>

40. « Paris : l'exploitation sexuelle des très jeunes migrants dénoncée par des associations », France Bleue, 2017 - <https://www.francebleu.fr/infos/societe/paris-l-exploitation-sexuelle-des-mineurs-migrants-denoncee-par-des-associations-1506353887>

ciations réclament l'application de la « présomption de minorité », parmi de nombreuses autres revendications, afin d'éviter ces situations qui peuvent avoir des conséquences dramatiques sur le destin de ces publics. Selon France Terre d'Asile⁴¹, « le bénéfice du doute doit toujours profiter au jeune [...], comme l'a préconisé le Comité des droits de l'enfant. Les tests d'âge osseux et autres examens uniquement physiologiques, dont la validité scientifique est remise en cause par de nombreuses instances, doivent être interdits ».

41. <http://www.france-terre-asile.org/dpmie/positions-sur-la-protection-des-mineurs-isoles-etranger>

DES PUBLICS ET BESOINS MÉCONNUS QUI CONSTITUENT DES ANGLES MORTS DE LA PRISE EN CHARGE

Malgré de très nombreux efforts de la part des structures d'accueil pour répondre à certains besoins spécifiques (femmes, personnes non-francophones, etc.), d'autres publics apparaissent aujourd'hui mal connus, et donc potentiellement moins bien pris en charge par les différents dispositifs existants. Cela peut tenir à plusieurs facteurs. Certains sont trop minoritaires, et ne font pas l'objet de catégories spécifiques dans les enquêtes quantitatives. D'autres ne fréquentent pas les dispositifs d'hébergement ou de repas (où s'effectuent généralement les enquêtes), pour des raisons choisies ou non. Ces différents sous-profils mettent en lumière les « angles morts » de l'état des connaissances actuelles en matière de sans-domiciliation. Ils illustrent aussi certaines limites de l'exercice, et la nécessité de s'adapter à un foisonnement particulièrement complexe et mouvant de publics, d'enjeux et de besoins, dans une situation de saturation d'ores et déjà critique.

Les seniors, une population en très grande vulnérabilité

Environ 2 % des sans-domicile en France ont plus de 65 ans⁴², soit plus de 2000 personnes en France. Ce chiffre est en augmentation au sein des différentes structures d'accompagnement, qui tentent régulièrement d'alerter le corps politique sur ce public spécifique. Lors de la dernière Nuit de la Solidarité à Paris, un sans-abri sur cinq avait plus de 55 ans. Paradoxalement, les personnes âgées incarnent l'une des représentations traditionnelles (voire éculées) du sans-abrisme. Elles ne sont donc pas forcément « invisibles » dans l'inconscient collectif, mais il semble que leurs difficultés soient partiellement minorées. Par ailleurs, il n'existe pas d'archétype des personnes âgées à la rue : certaines y vivent depuis plusieurs années, tandis que d'autres s'y retrouvent pour la première fois à un âge avancé. Les vécus et les expériences sont évidemment très différents d'un groupe à l'autre.

Les personnes âgées souffrent de grandes vulnérabilités, sur le plan de la santé et des revenus notamment, qui rendent la sans-domiciliation particulièrement difficile. Le problème existe au-delà des seules personnes à la rue, et interroge plus généralement la prise en charge des personnes âgées les plus fragilisées. Par exemple, un quart des personnes surendettées en France sont des seniors, et plus d'1,5 million des 53-69 ans ne perçoivent ni revenu, ni retraite. Il s'agit essentiellement de femmes. Ces publics subissent de plein fouet les effets de la conjoncture économique (difficulté à retrouver un travail après un certain âge, etc.). Ils sont potentiellement très concernés par les mécanismes de bascule pouvant leur faire perdre leur logement (décès d'un conjoint, expulsion pour loyer impayé, frais de santé impromptus, etc.). À cela s'ajoutent des enjeux d'isolement relationnel et géographique, qui les éloignent des dispositifs d'accueil souvent situés en coeur de ville.

À la différence d'autres publics plus émergents, la situation est connue depuis longtemps, et de nombreuses structures se sont adaptées pour y répondre. Certains centres d'hébergement sont réservés aux personnes âgées, mais ils restent encore très rares en France. Surtout, les personnes âgées sont l'un des publics qui appelle le moins le 115 (avec les jeunes, en raison de leurs moindres connaissances des dispositifs existants)⁴³. Motif invoqué : de mauvaises expériences passées, qui leur ont fait renoncer à recourir au dispositif et préférer dormir dehors...

42. « De plus en plus de personnes âgées sont isolées et vivent dans la rue », Silver Eco, 2016 - <https://www.silvereco.fr/de-plus-en-plus-de-personnes-agees-sont-isolees-et-vivent-dans-la-rue/3167353>

43. « Les personnes en situation de rue à Paris la nuit du 15-16 février 2018, Analyse des données issues du décompte de la Nuit de la Solidarité », APUR, 2018 - <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/situation-rue-paris-nuit-15-16-fevrier-2018>

Les jeunes LGBT, un public spécifique qui souligne la diversité des besoins dans les dispositifs de prise en charge

Les jeunes homosexuels, bisexuels ou transgenres apparaissent aux croisements de certaines thématiques évoquées précédemment. En tant que jeunes, ils sont particulièrement vulnérables aux difficultés rencontrées lors de la sortie du foyer (ou de la protection de l'enfance). En tant que minorités sexuelles, ils sont susceptibles d'être concernés par des mécanismes de mise à la rue (en quittant le foyer familial suite à leur *coming-out*, par exemple), ou de discriminations pouvant contribuer à leur isolement (homophobie, transphobie). Selon certains travaux de recherche, **au moins un cinquième des jeunes en errance s'identifierait comme LGBT dans les pays occidentaux**⁴⁴. Ce chiffre reste toutefois invérifiable pour le contexte français, malgré quelques éléments d'éclairage.

Une association en particulier travaille sur la question depuis le début des années 2000. Créé à Montpellier, Le Refuge⁴⁵ compte aujourd'hui des délégations régionales à Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Lille, et Saint-Denis-de-la-Réunion, ainsi que cinq antennes locales (Narbonne, Perpignan, Bordeaux, Avignon et Bastia). Elle a fêté ses 15 ans en 2018. Elle est à ce jour l'unique structure conventionnée par l'État qui propose un hébergement temporaire aux majeurs de moins de 25 ans, victimes d'homophobie et de transphobie. Bien qu'il s'agisse d'une minorité d'usagers, leur nombre éclaire sur certains sous-publics confrontés à des situations spécifiques, et qui pour certains préféreront éviter les services d'hébergement traditionnels. Au delà de l'hébergement, la structure met aussi en place un accompagnement social et psychologique, notamment sur la prévention du suicide.

En 2012, Le Refuge a été contacté par 930 jeunes ; elle en a hébergé 114. Chaque semaine, trois demandes d'hébergement d'urgence lui parviennent, soulignant le caractère parfois très immédiat de certaines situations (fugues, éviction du foyer suite à un *coming-out*). Certains sont des migrants, qui ont quitté leur pays en raison de leur sexualité, et sont en attente de régularisation. Les chiffres de l'association semblent d'ailleurs en augmentation ces dernières années, bien que ce constat mérite d'être nuancé. Il est possible que cela soit lié à la notoriété croissante du dispositif, vers lequel se tourneraient plus facilement les jeunes concernés. Néanmoins, il est aussi possible que cela provienne d'une dégradation de la situation des personnes LGBT, en fonction de leur identité sexuelle ou de genre.

Le refus d'hébergement : un phénomène mal compris, qui reflète pourtant certaines réalités de la rue

Les seniors ne sont pas les seuls à éviter les services d'aide, en particulier d'hébergement. Les raisons sont multiples, souvent liées à de mauvaises expériences passées, mais aussi parfois à un attachement aux relations sociales tissées dans la rue. Il importe de comprendre ce « refus » d'hébergement, sans pour autant considérer que les personnes dormant à la rue l'ont toutes choisi.

Depuis le début des années 2000, plusieurs travaux de recherche qualitative se sont penchés sur la question. Ils mettent en évidence un certain nombre de critiques formulées à l'encontre des centres d'hébergement : manque d'intimité, d'hygiène, de sécurité, mais aussi des modalités d'accès ou de fonctionnement qui peuvent être inadaptées à la vie des sans-abris (interdiction des animaux, horaires contraignantes, etc.). Ces critiques peuvent d'ailleurs être partagées par des individus qui continuent malgré tout de fréquenter ces lieux. Où se joue alors le seuil de tolérance amenant à préférer la rue ?

44. « Les jeunes face aux discriminations liées à l'orientation sexuelle et au genre: agir contre les LGBT-phobies », Chartrain Cécile & Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse, 2013 - <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2013-3-page-37.htm>

45. <https://www.le-refuge.org/>

À travers leurs entretiens, les chercheurs ont montré que la rue entraînait des processus de « re-socialisation », auxquels les personnes sans-abri souhaitaient parfois rester attachées. « *Nous avons rencontré des personnes nouant des relations, certes fragiles mais bien réelles, avec des passants ou des commerçants, avec qui des rites de salutation voire de conversation sont rendus possibles par leur installation dans la durée sur un même espace public.* »⁴⁶ Ces liens sont évidemment peu visibles et peu structurés, mais ils existent. Ils peuvent s'accompagner de certaines habitudes, et parfois de réseaux d'entraide avec les riverains.

« Le refus d'hébergement des individus sans abri exprime alors l'intensité de leur attachement à des collectifs d'appartenance qui se sont formés à distance des hébergements sociaux ; même si cet ancrage les expose à une précarité matérielle extrême, à des souffrances psychologiques, à des violences physiques, à une dégradation très forte de leur état de santé, voire à une mort précoce. »

Bien que ces résultats puissent paraître surprenant, voire « choquants » dans une certaine mesure, il importe de bien comprendre cette situation. Ils ouvrent la voie à une compréhension plus fine des parcours de vie des personnes sans-abri, parfois éloignés de certaines représentations traditionnelles de la vie à la rue.

La mise en lumière des morts dans la rue, un éclairage sur les publics les plus fragilisés

La rue tue. **En 2018, au moins 566 personnes sans-domicile sont décédées**⁴⁷, et le nombre est probablement très sous-estimé. Sur le seul premier trimestre 2019, 108 personnes avaient disparues. Mené par le Collectif Les Morts de la rue, créé en 2002 par des travailleurs sociaux et des personnes à la rue, ce décompte vise à interpeller l'opinion publique et les acteurs politiques sur la situation des sans-abris. Cette initiative est donc complémentaire d'autres opérations telles que le bilan annuel de la Fondation Abbé Pierre, davantage orienté sur les problématiques de logement.

Les chiffres publiés par le collectif donnent à voir la diversité des populations à la rue. La moyenne d'âge des victimes était de 48 ans, très majoritairement des hommes. La diversité des âges est importante : le plus jeune avait 15 mois, le plus âgé 87 ans. On retrouve aussi les sous-profils évoqués précédemment. Sur les 566 décès dénombrés, on comptait 50 femmes et 13 mineurs (il n'est pas précisé s'il s'agissait de MIE), dont six âgés de moins de 5 ans. Au moins 40 % des personnes décédées sont nées en dehors de France⁴⁸. Ces chiffres apparaissent corrélés aux différentes hausses observées, avec quelques nuances.

S'intéresser plus précisément aux personnes décédées permet de mettre l'accent sur la vulnérabilité des personnes à la rue. Celles-ci meurent plus jeunes que les personnes hébergées, jusqu'à 5 ans plus tôt que les personnes hébergées, et près de 30 ans plus tôt que la population française en général. La proportion de décès liés à une maladie (cancers, maladies cardiovasculaires) a d'ailleurs augmenté ces dernières années, alertant l'écosystème de prise en charge sur une dégradation des conditions de vie et de suivi des personnes à la rue.

46. « Comprendre le refus de l'hébergement d'urgence par les sans-abri », Métropolitiques, 2019 - <https://www.metropolitiques.eu/Comprendre-le-refus-de-l-hebergement-d-urgence-par-les-sans-abri.html>

47. « Liste des morts de la rue », Collectif Les morts de la rue, 2019 - <https://www.mortsdelarue.org/spip.php?article14>

48. « En 2018, 566 SDF morts dans la rue en France », Europe 1, 2019 - <https://www.europe1.fr/societe/en-2018-566-sdf-morts-dans-la-rue-en-france-3873404>

WWW.
MILLENAIRE3.
COM

Métropole de Lyon
Direction de la prospective
et du dialogue public
20 rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03